

25^e condamnation pour le pickpocket grassois

Interpellé après avoir volé le portefeuille d'un touriste à Nice il écope de 8 mois de prison

David Hill, le président du tribunal correctionnel de Nice le note sans ironie, à l'adresse du prévenu : « Vous êtes un habitué des tribunaux. » Abdelkrim Matallah, un Grassois de 57 ans, acquiesce. Jeudi matin, il a volé un portefeuille à un touriste à la gare de Nice. Avec ce vol aggravé, il risque une vingt-cinquième condamnation. Le magistrat relit attentivement le CV du prévenu : « Vous êtes en état de récidive puisque vous avez été condamné pour des faits similaires à Grasse en 2010. On a l'impression que vous ne vivez que de vols. » - « J'ai toujours travaillé mais je n'ai pas de papiers,

répond le prévenu. *J'ai un CAP de mécanique, j'ai fait fraiseur, tourneur, ajusteur, serveur, je n'ai jamais été déclaré.* »

« Si j'avais une baguette magique »

- « Pourquoi vous n'avez pas de papiers ? En étant né dans un département français en Algérie en 1955, Vous êtes français... », fait observer le magistrat. Nul n'a la réponse. Abdelkrim Matallah n'a pas non plus d'explication à sa propension à voler : « C'est une spirale, un vice, une maladie. Si jamais j'avais une baguette magique, j'arrêteraient tout de suite. Je n'ai aucune excuse

voire honneur. » « M. le président ! », rectifie M^e Jean-François Fouqué, son avocat.

David Hill ne croit pas à l'impréparation de ce vol à la tire. Les policiers non plus. Ils avaient repéré Abdelkrim Matallah en train de faire les cent pas sur le quai en attendant une proie facile. En l'occurrence un touriste qui avait placé son portefeuille dans la poche arrière de son pantalon.

« Un pickpocket de métier »

« C'est un voleur d'habitude, un pickpocket de métier avec beaucoup de dextérité, condamné dix-huit

fois pour des vols », souligne la procureure Julie Rouillard. La magistrate demande l'application de la peine plancher soit deux ans de prison avec maintien en détention.

L'avocat de la défense, M^e Jean-François Fouqué, estime que l'absence de papiers ne facilite pas l'insertion de son client : « Abdelkrim Matallah a passé deux CAP à Fleury-Mérogis. C'est un travailleur. »

Le prévenu est finalement condamné à huit mois d'emprisonnement avec mandat de dépôt. Abdelkrim Matallyah remercie le président. Il en a vu d'autres...